



Lettre électronique
d'information
n° 2 – novembre 2008

Enseignement Professionnel & Technologique



A quoi ça sert de rester

Le couperet est tombé : le Conseil Supérieur de l'Éducation du jeudi 23 octobre a entériné les projets de décrets relatifs à l'organisation de la voie professionnelle et à la mise en place du "bac pro 3 ans", grâce aux votes complices du Sgen-CFDT et de l'UNSA, l'ombre approbatrice du Snetaa-EIL – qui ne siégeait pas faute de représentativité suffisante – planant sur le CSE.



Les choses auraient-elles pu se passer différemment ?

Oui, sans aucun doute, si d'autres organisations *a priori* hostiles à la réforme n'avaient pas choisi, par calcul stérile ou double jeu, de boycotter les discussions où le SNALC se retrouvait, une fois de plus, seul à affronter la doxa pédagogue qui continue à officier rue de Grenelle, pour le plus grand malheur de l'École républicaine et de ses professeurs.

C'est ainsi que la réforme permettra de **supprimer, au bas mot, 15 000 postes de PLP dans les deux ans à venir** sans que la voie professionnelle ne s'en trouve revalorisée, et ce ne sont pas les aumônes que seront censés récupérer les enseignants – et quelques syndicalistes toujours prêts à tendre la sébile de la main droite lors qu'ils défilent le poing gauche levé contre les suppressions de postes – qui changeront la donne.

En proposant une orientation choisie en L.P. dès la quatrième pour des **élèves volontaires** et désireux d'y suivre le socle fondamental nécessaire à l'obtention du Brevet, le SNALC avait fait le choix d'une voie professionnelle longue et de qualité, capable de remplir sa mission d'ascenseur social. La place de syndicats toujours prêts à donner des leçons sociales était de s'opposer, autour de la table, à la dérive que nous proposaient le gouvernement et les organisations convergentes. Au lieu de cela, par peur de toucher au dogme du collège unique dont tout le monde connaît aujourd'hui le caractère discriminatoire, nos partenaires prétendument proches des collègues ont préféré ne pas siéger. La réforme a donc été proposée comme le souhaitaient les tenants du pédagogisme.

Bis répétita ?

Devant l'asthénie de FO et du SNES, le ministre a naturellement décidé d'en "remettre une couche", toujours avec

Suite en page 2

Sommaire

A quoi ça sert de rester	1
CSE : le SNALC siège et vote contre	2
Lycée des Métiers : grave menace sur la laïcité	3
Dédoublements dans la voie technologique	4
Les Professeurs, de nouveaux pauvres ?	5
Bac pro en 3 ans et principe de réalité	6
En direct des CPC	7
Les CPC, un baromètre de la politique ministérielle	8

A quoi ça sert de rester (suite)

les mêmes soutiens, ceux du Sgen et de l'Unsa. Après avoir étranglé la transmission des savoir-faire dans la voie professionnelle, le ministre propose de déshabiller la transmission des savoirs en lycée, véritable "mise à nu" de certaines disciplines et de la voie technologique, pour les mêmes effets : des milliers de postes en moins, une Ecole et des professeurs dont on dévoie la mission.

Afin que l'histoire, avec un petit "h", ne se répète pas, le SNALC a écrit le soir même du vote au CSE à FO et au SNES, afin d'organiser la riposte.

Mais alors, à quoi ça sert de rester dans les "négociations", nous direz-vous ? Essentiellement à faire entendre la voix discordante des professeurs qui en ont assez de cette politique éducative – la pire qu'ait connue l'Education nationale dans le second degré depuis la Loi

d'orientation de 1989 décrétant l'élève au centre du système éducatif en lieu et place de l'Instruction -- et à montrer au ministre que les syndicats ne sont pas tous des béni-oui-oui. Car Xavier Darcos, lui, sait bien que "qui ne dit mot consent" ...

C'est pourquoi le mardi 2 décembre, jour des élections professionnelles, **il faudra voter pour LE syndicat qui porte haut et fort la voix des professeurs**, sans double langage et sans intérêt partisan. Si la masse silencieuse de ces professeurs résignés venait à s'abstenir ou à se prononcer, par réflexe pavlovien, pour ces organisations qui refusent de les représenter alors que chaque bulletin a valeur de mandat, alors l'Ecole serait fichue : c'est pourquoi **nous comptons aussi sur vous, mardi 2 décembre prochain, pour faire voter pour les listes du SNALC-CSEN.**

Par avance, MERCI !

Laurent MARCONCINI
Professeur de Lycée Professionnel
Vice-président national du SNALC-CSEN



Le SNALC siège et vote CONTRE

Le SNALC-CSEN (FGAF) a réaffirmé lors de la tenue du Conseil Supérieur de l'Education de ce jour, son opposition à la réforme de la voie professionnelle telle qu'elle a été décidée.

Si le SNALC-CSEN n'était pas hostile à la possibilité de passer le baccalauréat professionnel en trois ans sous certaines conditions et pour un public particulier, il ne souhaitait pas la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des élèves de la voie professionnelle issus du collège désireux de s'orienter vers un diplôme de niveau IV (Baccalauréat Professionnel, Brevet professionnel).

Le SNALC-CSEN avait notamment proposé lors des discussions sur le projet de réforme :

- d'offrir la possibilité aux élèves de collège de suivre, dès la fin de la cinquième, le socle de compétences nécessaire à l'obtention du Brevet, en Lycée professionnel.
- de créer en lycée professionnel une année préparatoire à l'enseignement supérieur pour les titulaires du baccalauréat professionnel.

Face au refus d'intégrer ces propositions, au manque réel d'ambition de cette réforme et à son objectif inavoué d'économies budgétaires le SNALC-CSEN a logiquement refusé de signer le protocole d'accord. En toute logique, il a voté contre le texte soumis au Conseil Supérieur de l'Education de ce jour.

Le SNALC-CSEN regrette que le Directeur de la DEGSCO, M. Nembrini, n'ait pas assisté au débat.

Le SNALC-CSEN s'interroge enfin sur la volonté et l'intérêt de transformer le BEP en un diplôme intermédiaire du cursus en trois ans. Comment les branches professionnelles vont-elles accueillir ce nouveau diplôme qui s'apparente à un lot de consolation pour les élèves qui ne seront pas arrivés au terme de leur cursus en trois ans ?

Communiqué remis à la Presse le 23 octobre

Lycée des Métiers : grave menace sur la laïcité

Le principe même du lycée des métiers consiste à proposer à tous les publics (en formation initiale comme en formation continue) dans un même établissement public local d'enseignement (EPL) l'accès à tous les diplômes d'une même branche, d'un même domaine, par exemple les soins aux personnes.



Et, dans un souci d'enrichissement réciproque et d'optimisation des moyens, louable dans l'absolu, on peut donc être amené à constituer des groupes mixtes de personnes en formation continue et de jeunes en formation initiale. Et, sans même parler des groupes mixtes, la formation continue dispensée par les Greta peut d'ores et déjà se faire dans des lycées disposant des équipements adaptés, abritant des unités de formation pour adultes (UFA), pendant l'année scolaire et au milieu des élèves auxquels s'applique le règlement intérieur du lycée.

Comment dans ces conditions faire respecter la laïcité par les élèves alors que les adultes en formation continue (parfois nos anciens ou anciennes élèves un ou deux ans seulement après leur sortie du lycée) auraient le droit de porter des signes évidents d'appartenance religieuse ?

Un récent avis de la HALDE enjoint – sauf prosélytisme ou danger imminent – aux chefs d'établissement de lais-

ser entrer les stagiaires de la formation continue même voilées.

Le Snalc se range aux côtés des chefs d'établissement pour souligner le danger d'une telle dérive et le risque représenté alors par la mixité des publics imposée par le lycée des métiers. Devant ce risque d'atteinte à la laïcité et de grave perturbation d'un équilibre et d'un calme parfois précaires, nombreux sont les chefs d'établissement concernés qui ont préféré refuser d'assurer cette formation dans leurs locaux: nous les approuvons.

Le Snalc n'est pas hostile au principe du lycée des métiers, mais il a déjà dénoncé son dévoiement dans une mise en oeuvre souvent bien éloignée de l'objectif initial d'enrichissement croisé de publics aux expériences complémentaires.

Le Snalc, en collège comme en lycée, et donc également en lycée professionnel, a toujours défendu les valeurs fondamentales de l'école républicaine, dont la laïcité constitue la base. Il s'opposera donc au lycée des métiers tant que ses principes fondateurs ne seront pas respectés et surtout tant qu'il constituera une grave menace à la laïcité.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Secrétaire nationale

à l'Enseignement professionnel et technologique

**Vous enseignez en bac pro 3 ans
pour la première fois cette année
ou depuis plusieurs années :
faites-nous part de votre expérience
en écrivant, d'un clic, à
am.legallopiteau@snalc.fr**

Dédouplements dans la voie technologique



En cette période de restriction budgétaire à tout va, il n'est pas rare de voir certains chefs d'établissement, dans le cadre de la répartition horaire, limiter fortement les dédoublements, voire les supprimer tout simplement. Cette gestion des moyens d'enseignement est préjudiciable d'un point de vue pédagogique et peut parfois aller à l'encontre des règles de sécurité. Alors faisons le point :

Les Textes

La circulaire de rentrée 2000 (<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2000/3/rentree.pdf>) indique qu'en classe de seconde comme dans les autres classes de lycée, il n'existe pas de seuils de dédoublement arrêtés au plan national. Cela ne veut pas dire pour autant que toute notion de groupe doit disparaître, car cette circulaire précise qu'il appartient aux recteurs d'indiquer les seuils de dédoublement les plus appropriés. Ces derniers sont applicables par les établissements, qui disposent d'une certaine marge d'initiative dans ce domaine en fonction de critères qui leur sont propres. De nombreux recteurs n'ont cependant pas défini ces seuils.

Le ministère semble avoir totalement oublié la circulaire du 21 décembre 1979. Relative à la rentrée 1980 dans les lycées et les LEP elle stipule dans son paragraphe :

II. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

a) Secteur industriel, économie familiale et sociale, SMS et manipulations scientifiques :

Les cours seront dispensés par divisions entières.

Les enseignements de laboratoire et du bureau des méthodes, ainsi que les travaux dirigés, seront organisés par demi-divisions, comprises entre 16 et 20 élèves.

Les enseignements d'ateliers et de chantier, ainsi que les travaux pratiques, seront dispensés par groupes comportant un effectif de 12 à 15 élèves.

b) Secteur hôtelier :

Les travaux pratiques seront dispensés par groupes de 10 à 12 élèves.

Quant au secteur économique, les règles d'encadrement actuelles et leurs modalités d'application sont maintenues.

(JO 47 du 27 /12/79)

Que faire si vous êtes concernés

En vous appuyant sur la circulaire du 21 décembre 1979 et éventuellement sur les dédoublements pratiqués pour la voie professionnelle (<http://eduscol.education.fr/D0037/PPHMO03.htm>), en arguant de problèmes de sécurité lorsque cela concerne les groupes d'ateliers et de travaux pratiques, voici quelques conseils et démarches à suivre :

- Réunir vos collègues dans le cadre d'un conseil d'enseignement pour traiter du sujet.
- Demander une audience commune au chef d'établissement.
- Porter la question en Conseil d'Administration de votre établissement.
- Contacter le ou les corps d'inspection.
- Adresser un courrier commun au recteur.
- Alerter votre section académique du SNALC.

Bien souvent, le seul fait de demander une audience commune avec le chef d'établissement est suffisant pour maintenir les dédoublements.

Benoît THEUNIS



Ne l'oubliez pas ...

Le 2 décembre

dans votre établissement,

ou dès le 7 novembre, par correspondance,

VOTEZ 

Rappel : quelle que soit votre classe,
vous pouvez voter pour la liste, même incomplète,
correspondant à votre corps.



Les Professeurs, de nouveaux pauvres ?

On le sait, notamment grâce aux travaux du sociologue Louis Chauvel, les classes moyennes sont en France en pleine déliquescence : une augmentation sans précédent des prix immobiliers, le renchérissement des produits de première nécessité, pâtes comme essence, des perspectives de promotion professionnelle de plus en plus réduites, tout concourt à les paupériser !

Pour reprendre l'analyse que l'économiste Eric Le Boucher a livrée dans sa remarquable chronique du journal *le Monde* en date du 7 mai 2007, la société française est en train de passer du losange au sablier. En effet "la société du baby-boom avait une forme de losange constituée d'un corps large, la classe moyenne, où la promotion sociale se faisait automatiquement avec l'âge pour les salariés et avec le diplôme pour ses enfants. Aujourd'hui la mondialisation étire ce losange en forme de sablier : la classe moyenne est coupée en deux : une petite part composée des plus qualifiés remonte vers le haut, une grande part est absorbée vers le bas".

Or précisément, aujourd'hui, les professeurs se retrouvent dans la partie basse de ce sablier ! En effet, commençant leur carrière, malgré de longues et sélectives études, à un niveau à peine supérieur à celui du SMIC (1590,37 € brut pour un jeune certifié) ils ne peuvent espérer, à l'issue d'une carrière de plus en plus longue et pénible, que finir à 3568,09 € brut, (et encore, s'ils parviennent à une hors classe des certifiés de plus en plus difficile à atteindre), quand le nombre d'assujettis à l'impôt sur la fortune ne cesse d'augmenter...

Ayant perdu 20% de leur pouvoir d'achat depuis 1981, les professeurs doivent ainsi désormais compter chaque sou : pour la plupart d'entre eux le budget familial est très serré. Finies les vacances familiales en camping-car ou les sports d'hiver, le quotidien des professeurs, comme d'ailleurs celui de beaucoup de Français, ce sont les magasins de hard discount, des lotissements de plus en plus éloignés des centres urbains et une Dacia comme nouvelle voiture !

Les jeunes collègues, qui n'ont pas eu la chance de pouvoir acquérir un logement à l'époque où les prix étaient encore bon marché, sont particulièrement touchés par cette dégringolade : sans l'aide de parents compréhensifs, et à moins de recourir à la co-location, il est par exemple désormais impossible pour eux de se loger

dans des régions comme l'Île-de-France ou Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces difficultés du quotidien sont d'autant plus mal vécues chez ces jeunes que, contrairement à leurs aînés souvent issus des classes populaires, ils ont auparavant connu, en tant qu'enfant de la petite bourgeoisie attirés par une profession intellectuelle, un mode de vie confortable qu'ils ne parviennent pas à reproduire.

Par ailleurs, on peut aussi remarquer que, comme le montre la situation de nombre de nos collègues divorcées qui connaissent les pires difficultés matérielles une fois seules, beaucoup d'enseignantes ne bénéficient en réalité d'un train de vie au-dessus de la moyenne que grâce au salaire de leur mari cadre dans le privé ou exerçant une profession libérale.

Face à cette réelle dégringolade sociale de toute une profession, que propose-t-on ? Faire des heures supplémentaires en grand nombre pour tenter d'obtenir un salaire décent ... Mais les conditions de travail se sont tellement dégradées, particulièrement en collège où l'on s'obstine à pérenniser l'absurdité du collège unique, que nombre de nos collègues n'ont qu'une idée : fuir leur établissement ! Ou bien passer le difficile concours de l'agrégation interne pour gagner 400 euros en plus et travailler trois heures en moins, mais les places sont chères et de moins en moins nombreuses...

Soyons sérieux, l'indispensable revalorisation de la situation des professeurs de l'enseignement secondaire passe par **cinq impératifs** :

- ▶ une revalorisation pour tous d'au moins 300 € nets mensuels motivée par la pénibilité accrue du travail ;
- ▶ une prise en compte des activités effectuées avant le recrutement sous la forme d'un reclassement, comme c'est le cas pour l'enseignement technologique et professionnel, afin de tenir compte de l'afflux de plus en plus important de collègues, en particulier des femmes, qui ont commencé leur carrière professionnelle en entreprise ;
- ▶ de véritables perspectives de promotions qui passent par des possibilités de passage sans concours vers les

Suite en page 6

Les Professeurs, de nouveaux pauvres ? (suite)

corps de fonctionnaire de catégorie A d'autres ministères (administrateurs civils, magistrats, fonctionnaires territoriaux) ;

► des logements sociaux réservés, comme c'est le cas dans d'autres ministères, particulièrement destinés aux jeunes collègues ;

► de véritables avantages sociaux, à l'instar de ceux dont bénéficient les salariés de grandes entreprises, dont ne seraient plus exclus les fonctionnaires de catégorie A : colonies de vacances pour les enfants, réductions dans les trains, primes de Noël.

François PORTZER – Vice-Président

On pourra trouver ce tableau un peu forcé et se gausser des préoccupations basement matérielles de personnes qui prétendent encore être des intellectuels. Mais, ne nous y trompons pas, si rien n'est fait pour améliorer la condition matérielle des enseignants, la loi du marché, ici comme ailleurs, jouera son rôle comme c'est le cas par exemple dans les hôpitaux français ou britanniques : les éléments les plus brillants, attirés par les salaires du secteur privé, abandonneront définitivement la profession qui deviendra un débouché pour un prolétariat intellectuel cosmopolite et sous-payé ... Mais n'est-ce pas précisément ce que certains contempteurs de l'Ecole de la République, défenseurs forcenés du libéralisme, rêvent de faire ?

Bac pro 3 ans et principe de réalité : exemples d'aberrations résultant du bac 3 ans

Monsieur le ministre nous explique que le bac pro est une avancée pour la voie professionnelle. Soit ! Mais **que faisons-nous des élèves qui arrivent à moins de 15 ans** c'est-à-dire à l'âge normal en bac pro 3 ans en Vente (formation destinée à exercer le métier de représentant itinérant) ou Transport et Logistique (formation destinée à exercer dans les entreprises de ce secteur, et donc requérant la capacité de conduire des véhicules) ?

Ces élèves sont dans l'impossibilité de réaliser véritablement leurs périodes en entreprise, et a fortiori de trouver un emploi à l'issue de leur formation ... **faute de permis de conduire**. Devons-nous les inviter à faire un détour par le CAP pour les amener à atteindre le bac en 4 ans ? Cela serait pour le moins paradoxal puisqu'on relance le CAP afin d'accueillir les élèves qu'on considérera

incapables d'atteindre le bac pro. **Devons-nous les dissuader d'entrer dans ces formations du fait de leur jeune âge**, donc nous priver d'éléments potentiellement moteurs dans nos classes ?

L'inspection générale est bien consciente de ces aberrations, mais se contente de les constater, tandis que certains IEN zélés vont jusqu'à affirmer qu'il s'agit là seulement de questions d'orientation des élèves en concertation avec les familles.

J'en conclus pour ma part que ces diplômes sont voués à la disparition, ou bien qu'on nous refusera l'admission d'élèves motivés, et jeunes, capables de réussir dans la voie professionnelle : belle revalorisation !

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

En direct des CPC

CPC 19 : coiffure et esthétique

Réunion du 24 octobre 2008

Cette réunion a révélé les conflits d'intérêt entre artisans coiffeurs, par la voix de leur syndicat (CPNEFP), et groupes du même domaine, par la voix du président de la CPC, Monsieur Ruiz, représentant de Jean-Louis David. Ces conflits apparaissent au travers de diplômes concurrents contrôlés par le syndicat professionnel et ceux de l'Education nationale, comme au travers de besoins divergents en matière de formation (capacité d'encadrement en particulier). Cette réunion a montré aussi le besoin de reconnaissance de cette profession et donc l'attente de diplômes portant le sceau de l'Education nationale.

Les conclusions principales se résument comme suit :

Coiffure :

- *Brevet Professionnel* : nécessité d'introduire une épreuve de coiffure masculine.
- *CAP perruquier-posticheur* : métier d'art, particulièrement complexe, qui inclut des compétences en maquillage, et qui repose sur une compétence initiale en coiffure et relève du niveau IV plutôt que du niveau V.
- *Abrogation de l'arrêté du 10 mars 1992* : retour au code du travail en matière de nombre d'apprentis par maître d'apprentissage, soit 2.
- *BTS Coiffure* : pour répondre au besoin de personnel d'encadrement, donc finalité de formation différente du brevet de maîtrise.

Esthétique :

- *BTS Esthétique* : on en est à l'exploration initiale des besoins.

NB : Pour les deux BTS on convient d'un travail commun d'exploration.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

CPC 3 : métallurgie, travail des métaux

Des filières professionnelles de plus en plus dénuées de sens ?

Les baccalauréats professionnels seront préparés en trois ans au lieu de quatre, ainsi l'a voulu le Ministre de l'Éducation Nationale. Dans son discours d'une démagogie affligeante, celui-ci exprime la volonté d'augmenter le nombre d'admis au baccalauréat, d'élever le niveau de qualification des élèves de la voie professionnelle et de faire de cette dernière une filière d'excellence !

En participant aux CPC, les représentants du SNALC sont appelés à donner leur avis sur la rénovation des programmes de filières professionnelles, après que ceux-ci sont éta-

blis conjointement par l'Inspection Générale et les représentants des employeurs (MEDEF, CGPME ...). Participant à la sous-commission "travail des métaux", j'ai pu constater que la machine à générer du non-sens fonctionnait à plein rendement ...

On pourrait s'attendre à ce que l'ensemble des programmes de Baccalauréats professionnels soient révisés pour le passage à une mouture en trois ans. Il n'en sera rien ! Officiellement, les objectifs restent les mêmes. Au niveau de l'inspection générale, le rythme de rénovations des programmes n'évolue pas. On se contente de distribuer aux élèves en prime, au passage, une image sans valeur parce qu'obtenue uniquement en CCF, le "BEP rénové". Du côté des représentants des entreprises, le niveau d'exigence pour les diplômes demeure identique. Pas question, officiellement, de revoir à la baisse un diplôme de niveau IV, qui correspond à une fonction précise dans l'industrie, et qui, de surcroît, est lié aux conventions collectives.

Pour ce qui est des programmes en révision, ce qui concerne la sous commission travail des métaux : la filière "ouvrages chaudronnés, structures métalliques" a été achevée cette année ; la filière "fonderie" est à l'étude actuellement. Il est navrant de voir à quel point les évolutions manquent de réalisme. Voici en particulier deux points que le représentant du SNALC que je suis a défendu :

- La place que prennent les outils numériques devient de plus en plus prépondérante. Reste-t-il encore du temps pour enseigner les fondements du métier ? Est-il nécessaire par exemple de donner autant d'importance aux outils de simulation numérique, exigés en BTS, voire même en Bac Pro ? A quoi bon faire manier aux élèves de belles pièces colorées sur des logiciels d'éléments finis dont ils ne comprennent pas le sens ?
- Les programmes ont pour unique objectif de former des élèves à des compétences professionnelles, ce qui revient en quelque sorte à formater les jeunes afin qu'ils réalisent au mieux les tâches désirées dans l'entreprise, lorsque celles-ci ne peuvent pas être automatisées ou délocalisées. C'est donner bien peu d'importance à la valeur humaine. Le rôle du professeur n'est-il pas ici de susciter le goût pour le métier ? D'éveiller l'esprit technique ?

En attendant que ce type de revendication soit un jour pris en compte, il restera donc aux enseignants la mission d'encadrer des élèves dans des cursus bien trop ambitieux pour eux. Un grand écart permanent entre un public ayant besoin de temps et d'éléments concrets pour construire ses compétences, et un programme de plus en plus concentré, démagogique et irréaliste.

Les professeurs de lycées professionnels devront faire toujours plus de miracles pour réaliser cette mission impossible, travailler encore plus, pour ne pas gagner plus ...

Laurent BLONDAZ

Les CPC, un baromètre de la politique ministérielle

Je tiens ici à saluer le travail méconnu des représentants du Snalc dans les Commissions Paritaires Consultatives. Leur rôle s'avère souvent difficile, qui consiste à faire valoir les positions de bon sens du Snalc en matière de transmission des savoirs et des savoir-faire, et en matière d'évaluation équitable. Et, la relecture d'affilée des différents compte rendus internes au Snalc des CPC de l'année 2008 montre tout l'intérêt de ces réunions, mais aussi leurs limites.

L'intérêt de ces réunions réside dans leur objet et leur composition. Leur objet : faire vivre les diplômes professionnels et technologiques pour les adapter aux évolutions des pratiques des entreprises. Leur composition : les quatre collèges, i. e. employeurs, salariés, professeurs, ministère. On découvre ainsi les nouvelles pratiques professionnelles des secteurs et leurs enjeux. On apprend à mieux connaître les besoins et les stratégies de recrutement des entreprises. On assiste ainsi parfois à des conflits entre salariés et employeurs d'une même branche, ou des oppositions à la volonté politique du ministère de créer un diplôme de niveau IV qui paraît inutile ou plus souvent incompatible avec le niveau de rémunération du marché aux yeux des employeurs (exemple : bac pro chauffeur poids lourds). Il est d'ailleurs fréquent que salariés, employeurs et professeurs aient des points de vue communs liés à une pratique conjointe des formations. C'est aussi dans ces réunions qu'on mesure le besoin de reconnaissance de certains secteurs professionnels, qui demandent la valorisation de savoir-faire spécifiques par la création de diplômes de l'Education nationale, par opposition aux diplômes des chambres des métiers.

Les limites résident évidemment **dans la fonction consultative des CPC.** Elles se sont fait d'autant plus jour en 2008 que le passage au baccalauréat professionnel en trois ans n'a été l'objet d'aucune négociation dans les CPC, mais seulement de présentations *ex cathedra*, y

compris en commission interprofessionnelle consultative (CIC), à l'issue desquelles les questions des participants, le plus souvent employeurs, ont été au mieux notées, généralement éludées, voire balayées d'un revers de main par les inspecteurs généraux, respectueux de leur fonction d'intermédiaire avec le ministre. La précipitation de cette réforme de la voie professionnelle laisse ainsi sans solution les employeurs à qui l'on va fournir des diplômés du bac pro âgés de 17 ans et donc inemployables dans le respect de la loi (les titulaires du bac pro vente sont formés pour être représentants itinérants ... au volant de leur voiture ; idem pour le secteur des transports et de la logistique ...) : on nous dit que c'est une question d'orientation ... Et quand par hasard une question soumise au vote n'obtient aucun suffrage favorable (ex. : CCF langue vivante en BTS à la CIC de mars), on fait observer au naïf, qui s'interroge sur les conséquences de ce vote, que l'avis de la commission n'est que consultatif !

En conclusion, **les réunions des CPC constituent une source inestimable d'informations** et d'échanges entre les partenaires, et permettraient jusqu'à maintenant la définition de formations pertinentes en fonction des besoins des jeunes et de leurs futurs employeurs. Le cas relatif qui est fait des remarques et souhaits des professionnels constitue donc **un baromètre efficace de la volonté politique du ministre et de sa maîtrise de ses hauts fonctionnaires. C'est pourquoi, le Snalc, fidèle à lui-même et à son refus de la politique de la chaise vide, loin de renoncer, continuera à participer activement à ces instances représentatives nationales.**

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Pour plus de détails sur les CPC (Commissions Professionnelles Consultatives), rendez-vous sur le site du Snalc, en cliquant sur [enseignement professionnel](#) ou [enseignement technologique](#).

